



Date de dépôt : 4 septembre 2023

Rapport

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture
et du sport chargée d'étudier :**

- a) M 2648-A Proposition de motion de Christian Zaugg, Salika Wenger, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Jean-Charles Rielle, Pierre Bayenet, Nicolas Clémence :
Financement du Grand Théâtre – relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève**
- b) M 2649-A Proposition de motion de Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Salika Wenger, Olivier Baud, Jean-Charles Rielle, Pierre Bayenet, Nicolas Clémence :
Financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie – relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève**

Rapport de Pierre Nicollier (page 4)

Proposition de motion (2648-A)

Financement du Grand Théâtre – relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève concernant le financement du Grand Théâtre sont au point mort ;
- que l'opéra est une institution culturelle d'importance régionale ;
- que le peuple a accepté, le 19 mai 2019, l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » à 83,18% des voix ;
- que la Ville ne saurait à elle seule financer un outil culturel de cette importance dont le coût s'élève à hauteur de 66,569 millions ;
- que l'Etat ne participe qu'à hauteur d'un montant très symbolique de 120 000 francs (0,18% des charges) ;
- que le mécénat ne peut combler les charges (4,227 millions) ;
- que le ballet du Grand Théâtre fait le tour du monde entier ;
- que la pandémie a durement impacté les conditions sociales et salariales du personnel ;
- que la saison à venir pourrait en être compromise ;
- que les places qui sont largement, dans les faits, subventionnées par la Ville sont dévolues à l'ensemble de la population du Grand Genève ;
- que l'intérêt général devrait conduire l'Etat et la Ville à reprendre des discussions afin de trouver une solution viable au financement du Grand Théâtre,

invite le Conseil d'Etat

- à reprendre les pourparlers abandonnés par les parties au sujet du financement du Grand Théâtre ;
- à présenter dans les plus brefs délais un projet de participation de l'Etat au financement du Grand Théâtre qui soit de nature à montrer son intérêt pour une institution qui rayonne bien au-delà de nos frontières.

Proposition de motion (2649-A)

Financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie – relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève concernant le financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie sont suspendus ;
- que la Nouvelle Comédie est une institution culturelle d'importance régionale ;
- que le Grand Conseil a voté la loi 11584 accordant un crédit d'investissement, le 29 janvier 2016, de 45 millions de francs pour la construction de la Nouvelle Comédie montrant par là tout son intérêt pour cette institution ;
- que le peuple a accepté, le 19 mai 2019, l'initiative : « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » à 83,18% des voix ;
- que la pandémie a impacté les finances de la Nouvelle Comédie ;
- que le budget de fonctionnement devrait se situer autour de 16 millions de francs ;
- que les contributions publiques (Pro Helvetia, Corodis, etc.) et privées ne se montent qu'à environ 400 000 francs ;
- que l'intérêt général devrait conduire l'Etat et la Ville à reprendre les discussions abandonnées,

invite le Conseil d'Etat

- à reprendre les pourparlers suspendus par les parties au sujet du financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie ;
- à présenter, dans les plus brefs délais, un projet de participation de l'Etat au budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie qui soit de nature à montrer tout son intérêt pour une institution qui a un rayonnement régional.

Rapport de Pierre Nicollier

La commission des affaires communales, régionales et internationales s'est tout d'abord réunie sous la présidence de M. Thierry Cerutti, entre le 1^{er} et le 29 septembre 2020, pour traiter des propositions de motions M 2648 et M 2849, avec, en conclusion, un gel des travaux.

La même commission a repris ses travaux entre le 21 décembre 2021 et le 26 avril 2022 sous la présidence de M. Vincent Subilia, puis sous la présidence de M. Philippe Poget jusqu'au 21 juin 2022, avant de geler à nouveau ces deux propositions de motions. Le Grand Conseil les a ensuite renvoyées à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport s'est donc réunie sous la présidence de M. Pierre Nicollier le 26 avril 2023 pour clore les travaux des deux objets dans la lignée du PL 13229 fraîchement adopté (Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique – C 3 05).

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier pour la CACRI et par M^{me} Elise Cairus pour la CEECS ainsi que pour la séance du 14 juin 2022 de la CACRI, que nous remercions tous deux de leur travail, tout comme M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de la CACRI.

Les propositions de motions 2648 et 2649 invitent le Conseil d'Etat à relancer les discussions avec la Ville de Genève au sujet du financement respectivement du Grand Théâtre et de la Nouvelle Comédie ainsi qu'à présenter dans les plus brefs délais un projet de participation de l'Etat à leur financement.

Les auditions ayant été pour la plupart menées conjointement, les deux propositions de motions font l'objet du même rapport.

La commission a conduit les auditions suivantes :

- Présentation de M. Christian Zaugg, auteur, le 1^{er} septembre 2020.
- Audition de M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département de la culture et de la transition numérique, en compagnie de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel, DCTN, le 22 septembre 2020.
- Audition de M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS) – spécifiquement pour présenter le projet « écrêtage », le 29 septembre 2020.
- Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat (DCS), en compagnie de M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS), et de M. André

Klopmann, directeur de l'office cantonal de la culture et du sport, le 29 septembre 2020.

- Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et de la transition numérique, le 21 décembre 2021.
- Audition de M. Gilbert Vonlanthen, président de l'Association des communes genevoises (ACG), et de M. Nicolas Diserens, directeur général, en présence de M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS, le 11 janvier 2022.
- Points de situation avec M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS), le 26 avril 2022 puis le 7 juin 2022.
- Audition de M^{me} Christine Hislaire Kammermann, secrétaire générale DCS, le 14 juin 2022.

M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, et M^{me} Jennifer Poinot, responsable juridique (DCS), ont en outre été présents lors des débats de la dernière séance de commission, le 4 avril 2023.

Présentation des motions par M. Christian Zaugg, auteur, le 1^{er} septembre 2020

M. André Klopmann, directeur de l'office cantonal de la culture et du sport (DCS), a assisté à cette séance.

M. Zaugg mentionne avoir été longtemps conseiller municipal à la Ville de Genève et il aimerait dire que celle-ci offre des prestations, pour certaines inscrites dans la loi. Il rappelle qu'en 1842, la Ville de Genève était très importante, raison pour laquelle la constitution avait confié à celle-ci un certain nombre de missions et de prérogatives, notamment en matière de culture. Cela étant, il déclare que la situation a changé avec le développement du canton et l'évolution démographique. Il remarque que l'attribution des responsabilités a également changé.

Il rappelle alors qu'en 2016, le Grand Conseil a voté une loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes (L 11872 – A 2 06), et il remarque que l'article 4 de cette loi indique que le canton assure à la population l'accès à la culture. L'article 5 de la loi sur la culture (C 3 05) précisant que le canton soutient les structures culturelles d'importance stratégique. Il évoque encore le vote de 2019 sur l'initiative pour une politique culturelle cohérente qui énonce que le canton et les communes élaborent une

stratégie de cofinancement des institutions culturelles, voté à 83% par la population. Il se demande si le parlement peut s'asseoir sur la votation populaire.

Il rappelle que ce sont des institutions culturelles stratégiques financées uniquement par la Ville de Genève. Il observe que l'opéra de Genève appartient aux dix plus grandes scènes européennes. Il explique que ce dernier représente 800 personnes qui y travaillent, 184 étant employées par la Ville, 125 par la fondation, 250 étant temporaires et 275 artistes, intermittents du spectacle. Il ajoute qu'un généreux mécène a pu, à titre d'exemple, par le passé, aider le Grand Théâtre à surmonter quelques difficultés budgétaires. Il précise que ces donations se montent à 4,2 millions.

Il signale que le canton, qui devrait participer au financement du Grand Théâtre, donne 120 000 francs, soit un seul poste sur les 800 postes. Il mentionne que c'est là la seule participation du canton à une institution qui rayonne au-delà des frontières helvétiques. Il évoque encore le ballet en rappelant que ce dernier est une vitrine extraordinaire puisqu'il fait le tour du monde et se produit à New York, notamment.

Il pense qu'une institution de ce type devrait être soutenue par le canton. Il rappelle que chaque personne qui s'assoit sur un siège du Grand Théâtre reçoit une subvention indirecte de 260 francs et il se demande s'il est normal que la Ville de Genève soit la seule à financer ces places, notamment pour des habitants de Cologny, alors que la Ville n'abrite pas que des personnes privilégiées. Il répète que l'on peut s'asseoir sur la volonté du peuple, mais il rappelle que ce dernier a demandé que le canton participe au financement de cette institution.

M. Zaugg évoque ensuite la Nouvelle Comédie et signale que le canton a payé une partie du bâtiment à hauteur de 45 millions de francs, soit la moitié de la facture. Mais il remarque que la Nouvelle Comédie a un intérêt cantonal et régional. Il rappelle que les créations de la Comédie étaient évoquées dans l'Europe entière. Il mentionne que son budget de fonctionnement devrait se situer à hauteur de 16 millions et il demande que le canton participe à ce budget, conformément à la votation populaire. Il rappelle également que les deux magistrats se sont renvoyé la balle lors des négociations, entraînant l'échec de ces dernières.

Il mentionne que le canton se doit de participer et soutenir ces institutions qui ne peuvent pas rester à la seule charge de la Ville de Genève. Il répète que le Grand Conseil et la population ont voté un cofinancement de ces institutions.

Un député PLR déclare qu'on ne peut être que d'accord sur le fond. Mais il rappelle que les premières à rechigner, ce sont les communes. Il observe que

si les habitants de Coligny fréquentent le Grand Théâtre et les étudiants de la faculté des lettres, la bibliothèque, les personnes qui travaillent sur la commune de la Ville de Genève y paient également leurs impôts.

Concernant le Grand Théâtre, il rappelle que, si tous les employés étaient d'accord d'être transférés sous l'égide de la fondation, il n'y aurait pas de problème. Mais il remarque qu'il y a trois statuts, celui de la fondation, celui de la Ville de Genève et celui de l'Etat, et il précise que les uns et les autres ne veulent pas être placés sous l'égide de la fondation dont les conditions ne sont pas aussi favorables. Il observe en contrepartie que, si les 800 collaborateurs du Grand Théâtre étaient placés sous le statut de la Ville de Genève, le budget ne serait pas le même.

Il rappelle également que la Ville ne voulait pas lâcher l'institution sans une reprise portant sur le bâtiment. Mais il remarque que ce dernier n'a pas de valeur hormis sa valeur historique et il pense qu'il devrait être transféré au canton pour 0 franc.

Il ajoute que la question se pose également à l'égard de la péréquation avec une bascule financière qui avait été envisagée dans un premier temps, et il mentionne qu'il ne faut pas prétendre que la loi n'est pas respectée puisque tout le monde devrait être d'accord dans ce dossier. Il pense que la problématique est similaire à celle des cycles dont les communes ne veulent pas. Il observe qu'en fin de compte le plus important est que l'institution fonctionne. Il répète que la Ville ne veut pas lâcher toutes ses prérogatives, raison pour laquelle le transfert de ces institutions n'a pas été possible.

M. Zaugg déclare partager ces opinions. Il répète que son but est de réunir les différentes parties autour d'une table afin que la discussion puisse reprendre. Il ajoute que les négociations ont été rompues, en effet, pour des questions de gouvernance. Or, il estime que le temps de la négociation pourrait maintenant reprendre.

Il déclare qu'il est vrai que des questions restent pendantes avec notamment la problématique des différents statuts au sein du Grand Théâtre. Il rappelle par ailleurs qu'il est question de cofinancement et il pense que, si une fondation gère des institutions de ce type, les problèmes se règlent par eux-mêmes.

Il rappelle que la Ville a effectué les rénovations nécessaires sur le Grand Théâtre.

Il déclare encore que, si la Ville de Genève est riche, elle est riche de son patrimoine et de ses actifs. Mais il rappelle que le déficit est de 30 millions de francs. Il observe que de nombreuses prestations comme la petite enfance sont prises en charge par la Ville, puisque personne d'autre ne s'en occupe. Il ajoute

ne pas préjuger des solutions qui pourraient être dégagées, mais il répète que la discussion doit reprendre.

Le député PLR rappelle que le canton a donné 3 millions de francs en 2017 et 3 millions en 2016 pour le Grand Théâtre, subventions qui ont été stoppées car le Grand Conseil ne voulait plus de subventions croisées tout en souhaitant une décision prise sur la gouvernance. Il ajoute que ces 3 millions ont été donnés sans aucune participation décisionnelle du canton. Il observe encore que le Grand Théâtre est le plus gros morceau de la LRT. Cela étant, il note que le Grand Théâtre continue à fonctionner sans le subventionnement du canton.

M. Zaugg répète qu'un donateur a versé une contribution, tout de même.

Le député PLR mentionne qu'il y a toutefois un problème structurel et il remarque que, si la Ville souhaite continuer ainsi, le canton n'entrera pas en matière.

M. Zaugg pense qu'il serait bon de vérifier si le temps n'est pas venu de rouvrir les négociations, car il estime que les volontés ont changé. Il propose que la commission auditionne la Ville de Genève, le canton et les fondations.

Un député S demande quelles sont les sources de M. Zaugg à l'égard de la fréquentation des étudiants. Il se demande également quelles sont ses sources à l'égard des positions qui auraient changé, sachant que le magistrat communal chargé de la culture à la Ville de Genève n'a pas changé.

M. Zaugg répond avoir demandé les chiffres de la fréquentation à la Ville de Genève. Il précise que ses informations viennent en large partie de cette dernière.

Le député S demande qui au sein de la Ville de Genève lui a donné ces informations.

M. Zaugg répond que, lorsqu'il a annoncé ses intentions avec le dépôt de ces trois motions¹, il a été vivement encouragé par le département de la culture qui souhaite relancer le processus de négociation avec le canton.

Le député S pense qu'il serait préférable de connaître exactement les sources au vu de l'importance de ces textes.

M. Zaugg remarque que le département de la culture de la Ville de Genève lui a donné toutes les informations nécessaires.

Un député PDC remarque que les négociations entre la Ville et le canton sont en effet dans l'impasse, mais il observe qu'il y a des attentes de part et

¹ M 2648, M 2649 et M 2665. La M 2665, portant sur la Bibliothèque de Genève (BGE), a été adoptée par le Grand Conseil le 14 octobre 2022.

d'autre dans le cadre de la péréquation intercantonale. Il pense qu'il sera difficile de régler le problème. Il signale encore que le Conseil administratif de la Ville de Genève a été largement renouvelé et il imagine que c'est peut-être en effet le bon moment de rouvrir le débat.

Mais il estime qu'il faudrait que la Ville se prononce sur un vrai programme culturel, car il observe que le Grand Conseil pourrait se retrouver dans quelque temps avec un projet portant sur le Jardin botanique. Il se demande quel est le potentiel de réussite de la commission dans ce dossier.

M. Zaugg répond qu'il vaut mieux obtenir peu que rien du tout. Il ajoute qu'il serait déjà heureux que le canton finance la moitié de la rénovation de la Bibliothèque de Genève. Il déclare par ailleurs que la somme de 120 000 francs du canton pour le Grand Théâtre le fait sourire et il aimerait que le canton participe davantage. Il pense donc qu'avancer pas à pas est nécessaire. Il ne croit pas que le Grand Conseil soit au-dessus de la volonté populaire. Il répète que l'Etat doit manifester une volonté et s'impliquer davantage dans ces institutions et que des discussions doivent s'ouvrir à nouveau.

Un député S mentionne que l'ensemble des groupes du Conseil municipal de la Ville de Genève n'en peuvent plus de voter des rallonges financières pour ces institutions. Il ajoute que la tentative de chantage avec les employés du Grand Théâtre doit cesser. Il rappelle que le nombre d'emplois dans le monde culturel genevois est bien plus important. Il estime également que le canton a un rôle à jouer.

Il rappelle en outre qu'il y a eu beaucoup de tensions entre les hauts fonctionnaires, la fondation et les élus et il demande s'il y a d'autres moyens que ces motions pour aller de l'avant. Il remarque alors que la culture rapporte 9% du PIB au canton, soit 4530 millions de francs et il ne croit pas que l'on puisse réduire le milieu de la culture aux seuls employés du Grand Théâtre.

M. Zaugg pense qu'il faut interroger les vrais acteurs, la direction de la Nouvelle Comédie, ainsi que la fondation du Grand Théâtre. Il ajoute qu'il faudrait également entendre des représentants de la Bibliothèque de Genève.

Un député PLR rappelle que les 45 millions destinés à la Nouvelle Comédie laissaient entendre que des solutions devaient se dégager à propos du Grand Théâtre. Il pense qu'il serait bon d'entendre dans un premier temps M^{me} Emery-Torracinta.

M. Zaugg pense qu'il serait préférable d'entendre M. Apothéloz. Il ajoute qu'il faut faire fi des égos qui ont enterré les discussions.

Le président demande si les commissaires sont en faveur de l'audition de la fondation, du Conseil d'Etat ou des communes.

Un député PDC pense qu'il serait bon d'entendre dans un premier temps le Conseil d'Etat.

Le président remarque que la commission entendra donc M. Apothéloz, mais il se demande s'il faut également entendre M^{me} Emery-Torracinta.

Les commissaires sont en faveur de l'audition de M. Apothéloz.

Le député PDC propose ensuite l'audition de la fondation.

Le président en prend note.

Un député PLR propose également l'audition de l'ACG.

Le député S déclare qu'il faut entendre la Ville de Genève avant la fondation. Il observe que les auditions du Conseil d'Etat et de la Ville de Genève pourraient peut-être suffire.

Le président en prend note et observe que la commission souhaite traiter les motions en même temps.

Audition de M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel, DCTN, le 22 septembre 2020

M. Kanaan prend la parole et remercie la commission de cette audition. Il évoque les enjeux culturels en déclarant que la culture est l'affaire des trois échelons, communal, cantonal et fédéral. Il précise que la Constitution fédérale indique en l'occurrence que la culture relève des cantons, les communes agissant par substitution. Il signale encore que la constitution cantonale indique, quant à elle, que le canton précise les rôles. Il rappelle par ailleurs que la Confédération est un partenaire mineur avec une participation se montant à 300 millions de francs, soit 11%, la participation des cantons étant quant à elle à plus d'un milliard, soit 39%, les communes assurant 50% des dépenses culturelles. Il rappelle également que la Ville de Genève assure pour sa part 83% des dépenses culturelles du canton, une spécificité unique en Suisse. Il explique que les élites de l'époque estimaient en effet que c'était à la Ville de s'occuper des affaires culturelles, la Ville étant plus ancienne que le canton.

Il déclare ensuite être arrivé en poste en 2011, lorsque Charles Beer était le conseiller d'Etat chargé de la culture, et il rappelle qu'une loi avait été votée en 2013, indiquant que le canton s'intéresserait aux grandes maisons. Il précise que l'intention était alors que le canton rejoigne la BGE et le Grand Théâtre. Il signale encore que la BGE est la plus ancienne institution genevoise et possède des collections incroyables. Il évoque encore l'accord sur la Nouvelle Comédie qui a pu être construite grâce à une collaboration entre la Ville de Genève et le

canton. Il remarque que le canton est toutefois sorti du financement de la Comédie, laissant le poids financier à la Ville. Il rappelle également que des négociations avaient été menées entre 2016 et 2017 à propos du Grand Théâtre, l'idée étant que le Grand Théâtre pourrait peut-être à terme devenir exclusivement cantonal. Il signale également que le canton avait financé une partie du chantier du Grand Théâtre jusqu'en 2018, date de l'inondation qui avait mis un terme à ce soutien.

Il mentionne, cela étant, que le programme de législature du nouveau Conseil d'Etat parle clairement du Grand Théâtre, et il remarque qu'une solution 50%-50% pourrait être une option, ou pas. Il rappelle que de nombreux modèles existent avec des partenariats. Il déclare qu'en l'état, il n'y a pas de partenariat formalisé pour l'avenir du Grand Théâtre et la culture en général. Il répète que les modèles diffèrent en Suisse, Genève, une fois encore, présentant la particularité de voir la culture très largement prise en charge par la Ville de Genève. Il rappelle à cet égard que la Ville bat les records avec 262 millions de charges de ville-centre, péréquation incluse, et il observe que les gens viennent de l'ensemble du canton, du canton de Vaud, du reste de la Suisse et de la France voisine pour assister aux représentations du Grand Théâtre. Il déclare que les frontaliers paient en l'occurrence leurs charges de ville-centre, contrairement aux Suisses des autres cantons.

Il se déclare alors inquiet, en mentionnant que le cadre est plus contraignant pour la Ville de Genève que pour le canton, alors que l'ensemble des charges pour le social, les routes, etc., augmentent. Et il observe que le Conseil municipal n'hésitera pas le jour où il devra faire des choix. Il aimerait qu'une discussion sérieuse reprenne avec le canton en envisageant le futur.

Un député S déclare que le premier signataire indiquait que le climat politique pouvait être en train de changer. Il demande si M. Kanaan partage cette impression. Il se demande également comment sont mises en perspective les réalités financières en tant que ville-centre avec le projet de loi d'écêtement.

M. Kanaan répond que la situation a évolué dans le bon sens au cours de ces dernières années. Il répète que la discussion avec M. Beer et M. Longchamp est allée assez loin, avec un résultat presque à bout touchant. Il rappelle encore le vote de mai 2019 avec 83% des votes favorables. Et il observe que le canton doit coordonner la culture. Il signale par ailleurs que l'économie culturelle est créative et génère 4 milliards de francs de valeur par année pour 400 millions de francs de subvention par année, et 28 000 emplois. Il rappelle que cet aspect économique est méconnu et pourtant très important. Il mentionne toutefois que la culture ne se résume pas à sa valeur économique, mais il pense que cet argument doit être pris en compte. Il remarque ensuite que la question des charges de ville-centre est complexe et gérée de manière

diverse à travers le pays. Il indique ainsi que le canton de Zurich verse 400 millions à la Ville de Zurich par année pour ses charges de ville-centre, soit 5% de son budget. Il répète que le problème relève du canton de Vaud en mentionnant que la tentative de M^{me} Calmy-Rey à cet égard avait échoué. Il pense en outre que les communes devraient faire un effort plus grand. Il signale alors que le projet de loi d'écristage plombe les finances de la Ville de 10 millions de francs, ce qui tombe très mal.

Le député S remarque qu'il n'avait pas l'impression que le climat pouvait permettre aux discussions de reprendre.

M. Kanaan répond que la dynamique a été brisée, raison pour laquelle il faut la relancer.

Un député PDC évoque la péréquation sur les personnes physiques et il mentionne que la commune de Collonge laissait il y a 15 ans environ 8 millions à la Ville de Genève sous cet angle. Il déclare partager l'opinion de M. Kanaan, mais il remarque qu'il serait également intéressant d'avoir les chiffres des flux transversaux.

M. Kanaan acquiesce et déclare que le gros de l'impôt communal retourne à la commune où la personne travaille. Cela étant, il rappelle que la Ville participe également à la péréquation, participation qui efface l'effet dont parle le député. Il pense qu'il est en effet nécessaire que la commission obtienne des informations réactualisées sur la péréquation.

Le même député déclare déplorer qu'il n'y ait pas eu de concertation entre les communes, la Ville de Genève et le canton à l'égard de la LRT et il pense qu'il y a eu une absence de dialogue qui a finalement durci les relations. Il mentionne qu'il serait nécessaire d'être plus pragmatique sur ces questions.

M. Kanaan déclare que les discussions du Copil qui ont repris en juin se sont grippées, puisque la question des compétences pose toujours un problème. Il pense en fin de compte qu'il serait nécessaire de réduire le nombre de communes pour obtenir des masses critiques.

Un député PLR remarque que les communes ne veulent pas payer, mais veulent plus de compétences. Il rappelle alors l'exemple des cycles d'orientation dont les communes n'ont pas voulu puisque ces bâtiments impliquent du travail supplémentaire et des charges additionnelles. Et il remarque que personne ne remet en cause l'existence du Grand Théâtre, mais il observe que la répartition des charges pose de nombreux problèmes avec des fronts qui se figent. Il rappelle également qu'il n'avait pas été possible de trouver de solution à l'égard du Grand Théâtre, en observant que les différents statuts des employés autant que la valeur immobilière du bâtiment représentaient des obstacles importants. Il mentionne encore payer l'essentiel

de ses impôts en Ville de Genève sans avoir pour autant voix au chapitre. Il déclare que le système est donc complexe.

M. Kanaan déclare que, si un partenariat est réalisé avec le canton à l'égard des grandes maisons, les Genevois n'habitant pas en Ville auraient également leur mot à dire. Il rappelle que la situation est un héritage de l'histoire, et notamment des élites bourgeoises du XIX^e siècle. Il observe ensuite qu'une solution avait été trouvée à l'égard du statut des employés du Grand Théâtre, ces derniers devant à terme tous passés sous l'égide de la fondation.

Le député PLR mentionne qu'il serait intéressant d'avoir une comparaison avec les autres cantons, en remarquant que Genève est championne suisse en matière de subvention des places de spectacle. Il déclare que, pour lui, l'idée serait de trouver le fonctionnement le plus efficace, peu importe sa forme.

M. Kanaan pense qu'il faut comparer avec les régions urbaines, même si un canton comme Zurich possède une vraie campagne. Il rappelle que, si Genève a moins de moyens qu'en Suisse allemande, elle a toutefois de nombreux mécènes.

Le même député demande s'il y a des chiffres sur ces aspects.

M. Kanaan acquiesce.

Un député EAG se demande s'il ne faudrait pas envisager un système de financement en escalier avec une première marche permettant au canton d'entrer dans le conseil de fondation du Grand Théâtre, par exemple.

M. Kanaan acquiesce en mentionnant que la Ville avait ouvert le conseil à deux observateurs du canton. Il ajoute que c'est bien cette logique de paliers qui avait été retenue. Il signale encore que les statuts du Grand Théâtre doivent être révisés de toute façon et il mentionne que ce serait l'occasion de reprendre la réflexion.

Un député PLR conçoit volontiers qu'un rééquilibrage est nécessaire au vu de la situation financière de la culture. Il se demande par ailleurs si la base d'un dialogue avec les communes n'implique pas la confiance. Il se demande si le chantier du Grand Théâtre et la nomination au sein du conseil de fondation de M. Pagani sont propices à cette confiance.

M. Kanaan répond que la Ville a toujours dit qu'elle assumerait les péripéties du chantier du Grand Théâtre. Il rappelle encore que le fonds intercommunal contribue à hauteur de 2 millions de francs par année, les communes étant encore intervenues de manière ponctuelle avec un montant de 3 millions. Il ajoute que les communes comprennent donc la situation. Il mentionne alors que les directions des grandes maisons sont brillantes et sont demandeuses à présent d'un travail en commun. Il signale ensuite que

l'automatisme des représentations des partis dans les conseils de fondation pose de nombreux problèmes.

Un député PLR déclare que le monde d'avant la pandémie est révolu et qu'il faut fonctionner avec une nouvelle réalité. Il se demande comment ce paramètre est intégré dans la réflexion inhérente à la culture.

M. Kanaan répond que, si le Musée d'histoire naturelle n'était pas rénové, il faudrait le fermer. Il mentionne ensuite que la crise a remis un grand nombre de choses en question, les artistes ne pouvant plus se rendre à Tokyo pour une soirée, par exemple. Il ajoute qu'il y a des questions stratégiques en lien avec des enjeux économiques qu'il est nécessaire de poser et de résoudre. Il signale en outre que la culture est très cloisonnée, ce qui est un obstacle en train de se résorber. Il indique ensuite qu'il serait imaginable de réunir toutes les collections dans un lieu sécurisé.

Un député PDC déclare que le constat est très fataliste et il aimerait entendre M. Kanaan à l'égard d'une vraie stratégie. Il rappelle les blocages budgétaires et il se demande si des solutions existent.

M. Kanaan répond qu'il aimerait aller au bout des discussions avec le Conseil d'Etat et il pense que ces motions sont donc les bienvenues. Il déclare que les grandes maisons sont évidemment en première ligne, mais il remarque que le canton pourrait également s'intéresser aux musées. Il ajoute que l'accord de 2017 reste pertinent. Il précise qu'il enverra le texte de ce pré-accord.

Le même député se demande s'il ne faudrait pas un emprunt spécifique pour la culture. Il rappelle que les communes abritent 3 milliards, hors fondations. Il se demande également s'il ne faudrait pas mutualiser les grandes maisons dans une seule fondation.

M. Kanaan répond que l'OSR fonctionne selon un partenariat tout en assumant une dimension lyrique et une dimension symphonique. Il répète que son inquiétude porte sur le long terme et la gestion des institutions. Il invite alors la commission à visiter l'une ou l'autre des institutions.

Discussion interne

Un député EAG observe par ailleurs que le maire de Genève a indiqué que le conseil de fondation du Grand Théâtre pourrait être ouvert à des représentants du canton.

Le président répond qu'il est possible d'organiser une visite en effet.

Un député S rappelle qu'il y a encore une audition.

Le président acquiesce en mentionnant que M. Apothéloz doit être entendu.

Audition de M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS), le 29 septembre 2020

Le président indique que M. Favre est présent pour faire un retour sur les flux péréquatifs et le PL d'écrtage.

M. Favre prend la parole et rappelle que la commission avait souhaité des informations sur ces deux sujets lors de la dernière séance. Il explique que M. Kanaan n'avait pas pu donner le chiffre des francs par habitant pour la culture, puisque l'office des statistiques ne donne plus ces données depuis 2015, année qui publiait encore les données 2013. Il remarque par ailleurs que les dépenses publiques (cantons, communes et fonds de loterie, même si les fonds de loterie ne sont pas à proprement parler de l'argent public) en matière de culture se montaient en 2013 à 992 francs par habitant à Bâle, à 829 francs à Genève, à 443 francs à Neuchâtel, à 383 francs au Tessin et à 324 francs à Zurich.

Un député S remarque que c'est la dimension agglomération qui semble transparâtre dans ces chiffres.

M. Favre répond que c'est la dimension urbaine des cantons qui explique ces chiffres. Il ajoute que ces chiffres peuvent toutefois induire des conclusions hâtives, raison pour laquelle ces statistiques ne sont plus données. Il rappelle ensuite que le mécénat est très fort à Genève, avec en particulier une fondation privée bien connue qui dépense chaque année au moins la même somme que la LORO pour des soutiens à la création. Il ajoute qu'il y a en outre de nombreux autres mécènes privés qui interviennent, pour le Grand Théâtre par exemple.

Il évoque ensuite l'étude Ramirez qui parle des métiers de la création, mais il mentionne que cette étude prend également en compte les bureaux d'architecte, les commerces de jeux vidéo ou les designers, la gestion des brevets, et il remarque qu'il ne s'agit donc pas uniquement des activités purement culturelles. Il mentionne que cette étude est très intéressante pour comprendre les interactions au sein de l'économie créative, mais il répète qu'elle ne concerne pas uniquement les métiers culturels mais tous les métiers créatifs. Il peine à comprendre pourquoi cette étude est toujours mise en avant alors qu'il est question de culture subventionnée. Le référentiel parle de valeur ajoutée par métier de plus de 250 000 francs par an par emploi, ce qui à l'évidence ne concerne pas les danseurs et danseuses du Grand Théâtre.

Il en vient ensuite à la péréquation en rappelant que le premier élément était le calcul de la part privilégiée. Il précise que c'est la part imposée dans la commune de résidence qui dépend de l'indice de capacité financière de la commune concernée. Il remarque que celles qui n'imposent que 20% sont

celles où l'indice de capacité financière est le plus élevé. Il observe que Cologny a peu de ses habitants qui travaillent en dehors de la commune, puisque la plupart d'entre les plus gros contribuables sont des rentiers, ce qui conduit Cologny à imposer sur sa commune non seulement ses 20% de part privilégiée, mais aussi le solde des revenus et fortunes de ses contribuables, qui n'ont pas d'activité lucrative dans une autre commune. Il ajoute que l'indice de capacité financière est calculé en fonction des revenus des habitants et du rendement net des actifs du patrimoine financier, des revenus par élève et des charges liées à l'entretien du domaine public à la charge des communes. Il mentionne que les piscines et les patinoires, ainsi que les forêts, ne sont pas prises en compte et ne sont pas considérées comme des charges dans cet indice. A l'inverse, il prend en considération les parcs et promenades, les parkings publics, les voiries municipales et les cimetières. Ce choix a été délibérément fait pour favoriser la Ville de Genève. Il déclare que le mécanisme de la péréquation était donc tel jusqu'en 2009 et aurait dû permettre de protéger les communes les moins aisées ainsi que la Ville de Genève.

Il évoque ensuite la loi sur le renforcement de la péréquation intercommunale, votée en 2009, qui a remplacé l'ancien fonds d'équipement communal par le fonds intercommunal. Il est financé à hauteur de 23 millions de francs par les communes au prorata de la valeur du centime de chaque commune. Il rappelle que ce fonds permet de financer des équipements qui dépassent la capacité d'une commune. Il ajoute qu'un modèle de financement de la petite enfance (10 000 francs par place financés de manière intercommunale), proportionnel à la valeur du centime, a également été introduit. Il signale en outre que les intérêts de la dette des communes les plus faibles sont pris en charge par les autres communes et sont portés en déduction des 23 millions de francs finançant le fonds intercommunal. Quant à la contribution ville-centre, il rappelle qu'elle implique une participation de toutes les communes qui paient à la Ville une contribution inconditionnelle. Il précise que ces « charges de ville-centre » ne correspondent pas à la définition de l'ordonnance fédérale sur la péréquation intercantonale, puisque ces charges-là sont assumées à Genève exclusivement par le canton. Il évoque encore la péréquation des ressources, soit 2% des ressources des communes, payées par les communes les mieux loties, versées au pot commun. Il évoque également le fonds « personnes morales » dont les ressources sont affectées aux communes qui ont des charges particulières, arrêtées chaque année par le Conseil d'Etat après consultation avec l'ACG.

Il évoque encore le fonds intercommunal pour le développement urbain qui se monte à 23 millions de francs par année, payés par les communes au prorata de leur valeur du centime plus 2 millions financés par le canton. Il déclare que

certains éléments de charges liés au domaine public ne sont pas pris en compte dans le système péréquatif. Il observe que Carouge, Vernier et la Ville de Genève ont le revenu brut médian le plus bas du canton. Malgré cela, la Ville affiche une valeur du centime de 111% de la moyenne cantonale contre 49% pour Vernier. Cette différence s'explique par ce qu'apporte à la Ville de Genève le système de la part privilégiée, et l'attrait de sa centralité pour certaines activités économiques. Il signale en outre que la Ville touche 8,7 millions de plus depuis l'entrée en application de la RFFA sur la part rétrocédée de l'impôt fédéral direct ; 1,7 million de taxe sur les assurances sapeurs-pompiers, cédée par le canton depuis la création cette année du nouveau groupement intercommunal de lutte contre les incendies ; près d'un million sur les redevances poids lourds ; 900 000 francs sur le dépôt légal ; et 2,6 millions (nets) inhérents à la répartition des tâches, mais 8,5 environ pour la politique culturelle.

Un député PDC remarque que les 20% de la part privilégiée ne peuvent pas être abaissés puisque cela créerait un problème constitutionnel. Il rappelle ensuite que les paramètres péréquatifs n'ont pas évolué depuis 50 ans et il pense qu'il serait bon de les revoir. Il rappelle encore que le fonds d'équipement relève des droits d'enregistrement qui n'existent pas à Genève, mais qui fonctionnent dans les autres cantons. Or, il mentionne que les communes genevoises touchent moins par ce biais que dans le reste de la Suisse.

M. Favre répond que c'est le fonds d'assainissement qui est financé par les taxes relevant des plus-values foncières. Il ajoute qu'il y avait plus de 50 millions de francs qui dormaient sur ce fonds, puisque les communes ne les réclamaient pas toujours. Il ajoute que la péréquation a vu de nouveaux mécanismes conçus depuis 2009, car le système ne permettait pas de compenser suffisamment les écarts de ressources, mais les paramètres d'origine n'ont effectivement pas évolué depuis 50 ans.

Le député PDC demande si la part de l'impôt versée à la commune où travaillent les gens est un flux péréquatif connu.

M. Favre répond par la négative. Il remarque que c'est une gageure de chiffrer ces éléments. On ne peut que produire des estimations en comparant le revenu brut médian des habitants, et le rendement du centime.

Le même député pense que c'est un aspect très important qui permettrait de mettre un terme à ce débat.

Un député Ve demande comment a été créé l'indice de capacité financière et s'il est possible de le modifier.

M. Favre répond qu'il est possible de le modifier légalement, mais il mentionne qu'une modification de cette nature est politiquement très compliquée. Il rappelle que la tentative de simplifier la péréquation que M. David Hiler avait lancée et mise en consultation en 2013, qui voulait en finir avec le système de la part privilégiée, avait échoué. Il ajoute que, si cette loi était entrée en vigueur et si elle avait eu un impact défavorable sur la Ville de Genève, la déclaration conjointe Conseil d'Etat-Ville de Genève de 2013 prévoyait que le canton apporte un soutien au fonctionnement du Grand Théâtre et de la Comédie. Mais il rappelle que cette loi a été refusée et que les mécanismes de la péréquation ont au contraire été renforcés au profit de la Ville de Genève.

Le même député remarque que les charges de l'accueil parascolaire ne sont pas prises en compte dans les tableaux.

M. Favre répond par la négative en mentionnant que ces charges ne sont pas financées de manière péréquative. Les chiffres présentés aujourd'hui répondraient à la question de la commission concernant les flux péréquatifs.

Un député EAG déclare que le fonds intercommunal intervient à hauteur de 2,5 millions de francs pour le Grand Théâtre alors que son budget se monte à 60 millions et que la part de l'Etat est de 120 000 francs. Il observe ensuite que les actifs au bilan de la Ville de Genève font passer cette dernière pour une commune riche, mais il remarque que ce sont des charges au final. Il signale par ailleurs que le SIS est une curiosité, la Ville ayant même voulu se décharger du SIS auprès du canton en considérant que ce service était de nature cantonale. Et il rappelle que c'est le canton qui a refusé ce projet. Quant aux crèches, nombreuses sur la commune de la Ville de Genève, il mentionne qu'elles rendent de grands services à la population. Il ajoute que la Ville de Genève compte 210 000 habitants et qu'il ne s'agit donc pas d'un canton-ville comme Bâle-Ville par exemple.

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat (DCS), en compagnie de M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS), et de M. André Klopmann, directeur de l'office cantonal de la culture et du sport, le 29 septembre 2020

M. Apothéloz prend la parole et remercie la commission de cette audition. Il mentionne qu'il communiquera la position du département et non celle du Conseil d'Etat. Il déclare que ces motions ne sont pas simples, et il remarque que le canton n'a jamais arrêté de discuter avec la Ville de Genève. Il précise que chaque dossier a sa propre histoire. Il observe alors que le département est déterminé à déposer un message fort pour un soutien à la culture et la mise en

œuvre de l'IN 167 qui vise au cofinancement et à la concertation en matière culturelle. Il déclare encore que ces trois motions sont importantes dans ce qu'elles évoquent du bâtiment et de ses conséquences. Il signale, cela étant, que seuls la Comédie et le Grand Théâtre sont évoqués et il se demande pourquoi ne pas considérer le Théâtre de Carouge comme une institution de portée cantonale, par exemple. La concertation ne doit pas se limiter à la Ville de Genève, et pas non plus aux seules institutions. Il précise qu'il faut aussi aborder la question de la danse, avec l'ambition que Genève se positionne comme une capitale de cet art.

Par ailleurs, il rappelle que cette problématique implique de reprendre la discussion sur la création, ce qui implique une participation financière du canton et un modèle de gestion. Quant au Grand Théâtre, il mentionne qu'il convient de déterminer les implications tant en termes d'entretien du bâtiment que de gouvernance et de statut du personnel, des points, il le rappelle, qui avaient contribué à faire échouer les négociations en leur temps, car le personnel (Grand Théâtre et BGE) était très inquiet d'un éventuel transfert et avait annoncé des mesures d'action. Il en vient à la BGE en déclarant qu'il est également nécessaire de discuter de sa gouvernance et de la restauration du bâtiment.

Il précise que la Comédie est plus simple, a priori, le canton ayant participé à son investissement à la condition qu'il ne participerait pas à son fonctionnement. Il observe, cela étant, que la Comédie relève d'une fondation qui gère également le Théâtre de Poche, pour laquelle le canton continue de verser 2,4 millions par an via le fonds de régulation. Il déclare que ces objets impliquent encore d'évoquer la question de la bascule fiscale, et il mentionne qu'il serait nécessaire, si des transferts ville-canton se réalisaient, de passer par le fonds de régulation de la LRT compte tenu de l'état des finances cantonales. Or, il rappelle que cette bascule fiscale fait sens s'il y a un montant important à traiter. Et il rappelle qu'il y a aujourd'hui 2,9 millions de francs de solde net de transferts entre le canton et l'ensemble des communes et il déclare qu'il est hors de question de réaliser une bascule fiscale pour un montant aussi faible, qui conduirait à modifier des centièmes de centimes d'impôt. Il indique par ailleurs que le canton est en divergence avec deux communes sur la manière de procéder à cette bascule fiscale, puisque deux interprétations sont possibles : l'une qui garantit un impact financier neutre pour les contribuables et pour les communes, l'autre qui entraîne des impacts favorables et défavorables sur les contribuables selon leur lieu de domicile et d'activité.

Il déclare ensuite que ces motions ne sont pas aussi simples à mettre en œuvre. Il précise qu'il consacre avec M. Kanaan une séance tous les deux mois aux problématiques culturelles, et il mentionne que la première invite ne pose

donc aucun problème. Il ajoute que, si la seconde invite devait être refusée par le plénum, cela pourrait entraîner des conséquences dans les négociations puisqu'il ne pourrait dès lors plus mener à bien un accord sans le soutien du parlement. Il n'aimerait donc pas qu'une réponse précipitée, qui pourrait être négative à ces trois motions, puisse être interprétée comme un désintéret de la part du Grand Conseil à l'égard de la culture.

Un député S remarque que l'état des bâtiments, la gouvernance, le statut des employés et la question de la bascule fiscale entrent donc en jeu et semblent être des prérequis pour le canton.

M. Apothéloz acquiesce, mais il rappelle que ces prérequis existaient déjà avant les négociations. La modification des statuts de la fondation et du personnel est pour l'instant une compétence du Conseil municipal. Il ajoute que le statut du personnel devait être réglé, la question du bâtiment pouvant être vite organisée. Il déclare avoir la volonté d'avancer sur ces sujets, mais également sur le Théâtre de Carouge, la future Cité de la musique et la création. Il observe par ailleurs que ce n'est pas en raison de ces prérequis qu'il n'est pas possible d'avancer. Il rappelle que les textes étaient presque prêts avant la rupture des négociations.

Le député S remarque que la Ville ne doit donc pas régler ces questions avant qu'un accord puisse être dégagé. Il en déduit que la situation n'a pas évolué depuis la fin des négociations.

M. Apothéloz confirme que les discussions continuent, même si la Ville n'a pas encore réglé les questions statutaires.

Un député PDC demande si M. Apothéloz souhaite que la commission suspende ces trois objets en attendant que la situation se débloque.

M. Apothéloz répond qu'il fera ce que souhaitera le parlement. Il remarque toutefois que le gel de ces trois objets permettrait de maintenir une pression bienveillante et de laisser le temps de dégager des résultats.

Le même député mentionne que l'audition de M. Kanaan a laissé l'impression que des pistes étaient envisageables.

M. Apothéloz répète que la question de la Comédie est plus simple. Cela étant, en matière d'investissements, il mentionne qu'il y a aussi des choix à faire et il remarque que le canton a souhaité concentrer son effort sur la patinoire.

Le même député demande quel est son sentiment à l'égard de la position du nouveau Conseil administratif de la Ville de Genève quant à la bascule fiscale.

M. Apothéloz l'ignore.

Un député EAG évoque le Grand Théâtre et déclare que M. Kanaan semble ouvert à l'idée que des représentants du canton siègent dans le conseil, sans participation financière. Il signale ensuite que l'initiative a été acceptée à 83% par le peuple. Il se demande dès lors si le canton ne pourrait pas participer à un élément ne rentrant pas forcément dans le strict domaine de la Ville, le ballet par exemple.

M. Apothéloz répond que les débats sur la notion de cofinancement sont soutenus et il part du principe qu'il ne faut pas nécessairement être plusieurs pour soutenir financièrement une institution, il faut aussi penser aux autres acteurs de la création.

Un député PLR en vient au Grand Théâtre, navire amiral de la culture, et demande ce qu'il faut penser des problèmes de fond et de l'entrée dans le conseil de fondation d'un ancien magistrat communal.

M. Apothéloz répond que la question des statuts et du futur conseil de fondation du Grand Théâtre pose des problèmes de fond, notamment sur la représentation. Il remarque ainsi qu'il faut se demander si les partis doivent être représentés, ou si la présidence doit être tenue par les uns ou par les autres. Il ajoute que la place des mécènes au sein du Grand Théâtre est également intéressante. Il pense que la base d'une bonne négociation est de se mettre d'accord sur les objectifs et de s'assurer que toutes les parties veulent discuter. Il répète qu'il ne faut pas de campagne médiatique encadrant une négociation.

Le même député remarque que le terrain semble plus serein actuellement pour reprendre les négociations. Il rappelle que les gains d'efficacité doivent s'imposer au vu du contexte économique et sanitaire.

Un député EAG demande si M. Apothéloz est prêt à donner suite au message culturel qu'il avait rédigé.

M. Apothéloz acquiesce. Il mentionne que Genève possède de magnifiques institutions et de magnifiques projets culturels, et il remarque qu'il lui faudra évoquer avec M. Kanaan comment aborder la problématique et les priorités.

Il rappelle ensuite que le canton consacre de nombreux moyens à de multiples institutions culturelles et a repris intégralement la politique du livre. Il ajoute que le Conseil d'Etat évoquera l'année prochaine le soutien apporté à la Ville de Genève en faveur du MAH. Il mentionne que le projet implique de nouveaux locaux et il remarque que le canton a proposé de transmettre la propriété de la HEAD à la Ville de Genève, ainsi que la partie restante de la Maison des associations encore en main du canton, à titre gracieux.

Un député S demande s'il y a un calendrier pour le message de la culture.

M. Apothéloz répond qu'il doit en discuter vendredi prochain avec M. Kanaan.

Un député PLR mentionne que le tourisme urbain a une carte à jouer et il demande si le projet du MAH pourrait rapidement être mené.

M. Apothéloz répond que les principes ont été actés. Il ajoute que les travaux techniques et financiers sont en cours.

M. Favre mentionne qu'un projet de délibération municipale et des autorisations en force sont encore nécessaires avant que le Conseil d'Etat présente un projet de loi sur ce sujet. Il ajoute que la subvention d'investissement du canton en faveur de la Ville, par transfert des bâtiments de la HEAD au boulevard Helvétique, se monterait à 22,5 millions.

Discussion interne

Un député PLR se déclare surpris de constater que des commissaires défendent la Ville de Genève, laquelle ne semble pas vouloir trouver de solutions. Il estime que cette commission ne doit pas favoriser les intérêts de la Ville, mais bien ceux du canton. Il ajoute que le problème de fond est financier et non culturel.

Un député S propose en l'occurrence le gel de ces trois motions.

Le député EAG déclare ne pas défendre les intérêts de la Ville de Genève, mais bien les intérêts de la culture.

Le député PLR déclare partager l'opinion du député S.

Le président passe au vote du gel des motions :

Oui :	13 (2 PDC, 2 MCG, 4 PLR, 2 Ve, 2 S, 1 UDC)
Non :	1 (1 EAG)
Abstentions :	1 (1 S)

Les motions sont gelées.

Discussions en commission du 8 décembre 2020

Le président rappelle qu'un député EAG a souhaité dégelé ces trois motions pour proposer une audition de la Cour des comptes.

Le député EAG déclare bien comprendre la décision de la CACRI qui a gelé ces motions. Il explique alors que sa proposition de dégel ne porte que sur la M 2648 concernant le Grand Théâtre, suite à l'audit de la Cour des comptes qui préconise une participation accrue du canton dans le conseil de fondation.

Il pense dès lors qu'il est important d'entendre la Cour des comptes à propos de cet audit qui concerne directement la M 2648.

Un député PDC déclare ne pas être d'accord. Il mentionne que la Cour des comptes s'est exprimée au travers de ce rapport et il ne croit pas qu'il faille aller plus vite que la musique. Il pense en effet qu'il faut laisser un peu de temps au Conseil d'Etat pour réagir, et garder la possibilité d'auditionner ce dernier au bon moment.

Un député S rappelle que la commission a voté il y a moins de deux mois ce gel et il ne croit pas que le rapport de la Cour des comptes apporte de nouveaux éléments. Il rappelle qu'il était question surtout de laisser du temps au canton et aux communes pour progresser sur le fond. Il pense en outre qu'il serait préférable de dégeler les trois textes ensemble lorsque les uns et les autres auront fait des progrès.

Un autre député S déplore que rien n'ait bougé au cours de ces dernières semaines. Il ajoute qu'il remercie le député EAG d'avoir lu précisément le rapport de la Cour de comptes. Il signale ensuite que les auditions ont démontré que le sujet était sérieux mais prenait du temps. Il pense dès lors que la commission devrait avoir tous les éléments en main pour se positionner et il remarque qu'il serait donc nécessaire d'entendre la Cour des comptes.

Le député EAG répète qu'il demande simplement le dégel de la motion relative au Grand Théâtre en raison du rapport de la Cour des comptes qui implique le Conseil d'Etat. Il rappelle par ailleurs les lignes budgétaires relatives à la culture qui sont très minces et il estime qu'il y a certainement un manque de bonne volonté de la part de M. Apothéloz dans ce dossier. Il imagine qu'il y a là un conflit socialo-socialiste et il estime qu'il serait important d'entendre la Cour des comptes qui a des éléments de nature à faire avancer le dossier.

Un député UDC déclare que le budget va être quoi qu'il en soit bouleversé en cours d'année par des demandes supplémentaires et il imagine que le Conseil d'Etat est ennuyé pour le moment, compte tenu de la situation sanitaire et budgétaire. Cela étant, il ne pense pas que le Conseil d'Etat puisse rester sourd à ce rapport et il estime qu'il est prématuré de dégeler cet objet.

Le président passe au vote du dégel de la M 2648 :

Oui :	3 (1 EAG, 2 S)
Non :	11 (1 UDC, 2 PDC, 2 MCG, 3 PLR, 1 S, 2 Ve)
Abstentions :	—

Le dégel est refusé.

Discussions en commission, le 26 janvier 2023

Le président indique que la commission a reçu un courrier de la part de la commission de contrôle de gestion concernant le Grand Théâtre. Il précise que cette commission aimerait recevoir les extraits de PV portant sur le sujet.

Un député PDC déclare être dubitatif à l'égard de cette demande. Il rappelle que la Ville est venue s'exprimer devant la CACRI sur un contexte donné et il observe que la commission de contrôle de gestion souhaite ces PV pour des motifs de contrôle. Il pense en l'occurrence qu'il est préférable d'éviter d'entendre des gens pour ensuite transmettre les PV à cette commission. Il estime que cette dernière doit faire son travail et entendre la Ville de Genève pour les questions qui la préoccupent.

Un député S mentionne que cette audition du magistrat chargé de la culture à la Ville de Genève était ordinaire et convenue. Il considère qu'il n'y a qu'un seul élément à relever dans la demande de la commission de contrôle de Gestion, soit une économie de temps pour le magistrat et la commission.

Le président signale siéger au sein de la commission de contrôle de gestion et il déclare que c'est en effet une question de pragmatisme. Il explique que l'obtention de ce PV, notamment, permettrait à la commission de contrôle de gestion de gagner du temps. Il ajoute que le but de cette dernière n'est pas de s'immiscer dans les travaux de la CACRI.

Le député PDC déclare que le PV de l'audition de M. Kanaan n'apportera pas grand-chose à la commission de contrôle de gestion. Il ajoute qu'il est possible de transmettre ce PV, mais il pense qu'il faut également inviter cette commission à faire son travail.

Une députée Ve remarque que la commission de contrôle de gestion va vite se rendre compte qu'une audition complémentaire sera nécessaire. Elle ajoute ne pas être opposée à la transmission de ce PV.

Le président remarque que la commission est d'accord à l'unanimité avec la transmission de ces PV à la commission de contrôle de gestion.

Il rappelle ensuite que la commission attendait encore le retour du Conseil d'Etat sur le sujet.

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève, le 21 décembre 2021

Le président rappelle que M. Kanaan avait été entendu à propos de ces motions qui ont été gelées depuis lors. Il mentionne que la commission a souhaité faire un point de situation sur ces objets.

M. Kanaan prend la parole et déclare qu'il va donc faire le point sur ce qui s'est passé depuis le 22 septembre 2020. Il observe en premier lieu que le COVID a servi de laboratoire et il salue la qualité du partenariat qui s'est développé entre le canton, l'ACG, la Loterie romande et la Ville de Genève autour de la culture durant cette période. Il mentionne que les aides fédérales dans le reste de la Suisse ont impliqué une part égale provenant des cantons alors que, à Genève, la Ville a pris en charge sa part. Il déclare donc que le COVID a renforcé cette coordination.

Il évoque ensuite l'IN 167 qui est entre les mains du Conseil d'Etat et il pense que l'office cantonal pourra faire un point de situation. Il mentionne toutefois que cette initiative comporte trois volets, soit une politique culturelle concertée, la présence du canton dans le paysage culturel, et le soutien du canton à la création. Il pense que M. Apothéloz saisira le Conseil d'Etat d'un certain nombre de propositions en janvier prochain et il imagine que les députés devront se prononcer sur la LRTculture et une loi cantonale sur la culture l'année prochaine.

Il explique ensuite que des discussions exploratoires ont lieu entre la Ville de Genève et le canton quant à leur participation respective et il précise que la volonté de changer les paradigmes est existante. Il rappelle que les trois institutions dont il est question dans ces motions ont un rayonnement qui dépasse largement les limites de la Ville de Genève, la BGE, pour sa part, possédant un patrimoine exceptionnel. Il mentionne que la solution serait une combinaison de transferts neutres et de prises en charge de besoins reconnus par le canton. Il remarque que le véritable enjeu de cette initiative est de voir le canton développer des envies en matière culturelle. Il observe à cet égard que le Grand Conseil ne possède pas de commission de la culture.

Il en vient au Grand Théâtre en déclarant que la direction est particulièrement dynamique et a permis de renforcer le mécénat. Il ajoute que la Ville prévoit le dernier grand chantier de cette institution, soit la nouvelle machinerie qui sera rénovée avec l'aide de la fondation dont on ne dit pas le nom. Il espère que l'ACG participera à cet investissement.

Il ajoute que le Conseil administratif a donné par ailleurs son feu vert pour la refonte de la gouvernance du Grand Théâtre et la refonte des statuts du personnel du Grand Théâtre qui connaît deux natures différentes. Il rappelle encore qu'en 2015, 2016 et 2017, le canton participait au budget du Grand Théâtre et il mentionne que l'idée est de faire entrer le canton dans le conseil de fondation avec une participation de ce dernier à 50/50 comme dans le cadre de l'OSR, l'alternative étant que le Grand Théâtre rentre dans le giron du canton. Il précise que l'aspect le plus important est de respecter les intérêts de l'institution.

Il en vient ensuite à la Nouvelle Comédie qui a été ouverte fin août. Il déclare que celle-ci permet de faire entrer Genève dans le paysage de la scène dramatique suisse et européenne. Il mentionne que la Ville a assuré l'augmentation du budget de fonctionnement de l'institution à hauteur de 7 millions de francs par année. Il remarque que le canton est toujours représenté au sein du conseil de fondation, alors même qu'il ne subventionne plus du tout le fonctionnement de la Nouvelle Comédie ni d'ailleurs le Théâtre de Poche. Il pense que le canton pourrait revenir comme au préalable dans le partenariat ou participer par projets. Il déclare que ce débat est d'ailleurs similaire pour le Théâtre de Carouge.

Le député EAG évoque le Grand Théâtre et demande quelles sont les propositions de la Ville de Genève en ce qui concerne la gouvernance de cette institution. Il pense, cela étant, que la motion la plus importante est celle qui porte sur la Bibliothèque de Genève dont l'état est catastrophique. Il rappelle qu'il avait été dit qu'une partie des collections avait été déplacée, mais il constate que tel n'est pas le cas.

M. Kanaan acquiesce.

Le député EAG pense qu'il serait souhaitable que le canton et la Ville de Genève se mettent d'accord sur la rénovation lourde de ce bâtiment. Il demande s'il est possible d'avoir des détails sur le budget de cette rénovation.

M. Kanaan répond qu'en 2017, la négociation était très avancée à l'égard du Grand Théâtre. Il mentionne qu'il faut une cohérence entre la gouvernance et le financement et il déclare que, si l'Etat finance la moitié de l'institution, il aura la moitié des sièges au sein du conseil. Il observe que l'exemple de l'OSR est particulier puisqu'il est question d'une fondation de droit privé. Il ajoute que la Ville ne demande pas que le canton prenne à sa charge la moitié du budget du Grand Théâtre, soit 21 millions de francs. Il estime que ce sont 2 à 3 millions qui seraient nécessaires pour permettre à l'institution de fonctionner normalement. Il déclare que la Ville a entamé la refonte du statut du personnel pour montrer sa bonne volonté en la matière.

Un député S évoque la mise en œuvre de l'initiative cantonale en rappelant qu'une motion a été votée pour mettre en lumière les retards de la mise en œuvre de cette initiative. Il se demande quelles sont les raisons de ces retards. Il se demande par ailleurs à quoi il faut attribuer les échecs qui ont été enregistrés au cours des dernières années en matière culturelle. Il se demande encore quel pourrait être le rôle d'une commission parlementaire s'occupant de la culture. Il pense qu'une volonté commune interpartis serait nécessaire.

M. Kanaan répond qu'il ne lui appartient pas de dire comment le Grand Conseil doit fonctionner. Mais il pense qu'un espace politique devrait être

dédié à la culture au sein du parlement et il pense que, lorsque le Conseil vient avec des PL portant sur la culture, une commission de ce type pourrait représenter une plateforme judicieuse. Il signale ensuite que c'est une résolution et non une motion qui a été déposée et qui indique que la mise en œuvre de l'initiative est attendue avec impatience. Il ajoute ne pas pouvoir parler pour le Conseil d'Etat. Il rappelle toutefois que l'initiative a reçu un large soutien populaire et que la population veut que le canton développe une politique culturelle cantonale. Il remarque que les attentes sont considérables.

Il répète toutefois que la crise du COVID est intervenue entre-temps et il mentionne que le milieu des artistes et de la culture attend une pérennisation des statuts des personnes. Il rappelle encore que plusieurs institutions culturelles sont en train d'être créées. Il rappelle que le Pavillon de la danse, le Musée d'ethnographie et la Nouvelle Comédie ont été de véritables réussites, tout comme le Théâtre de Carouge et le centre culturel de Vernier. Il déclare que la Maison de la musique a en effet été un échec, mais il répète que plusieurs réussites ont pu être enregistrées. Il signale ensuite que M. Apothéloz a réussi à réunir des moyens auprès des communes et il déclare se réjouir de voir la mise en œuvre concrète de l'initiative se développer prochainement.

Le député S remarque que l'état de la BGE est un échec. Il se demande alors s'il n'est pas problématique de confier ce patrimoine public à des dépôts privés.

M. Kanaan répond que le Conseil municipal a toujours pris ses responsabilités à l'égard du patrimoine bâti et culturel de la Ville de Genève. Il rappelle que la Ville de Genève subit également des charges à augmentation dynamique avec six groupes scolaires à construire, des crèches et des infrastructures parascolaires. Il répète que l'appui du canton est donc nécessaire, comme lors de la construction de la Nouvelle Comédie, à hauteur de 46 millions de francs. Il mentionne que M. Apothéloz et lui-même sont d'accord avec la constitution d'une fondation prenant en charge les collections et le bâtiment. Il signale ensuite que la Ville n'a pas assez de dépôts pour loger ses collections et a recours à des dépôts privés depuis des décennies, notamment pour les collections du MAH.

Un député PDC remercie M. Kanaan pour ces explications. Il déclare que la Ville de Genève est une ville-centre avec des charges spécifiques et il mentionne avoir bien compris les enjeux de l'initiative. Il observe ensuite qu'il est vrai qu'une commission culturelle devrait être créée pouvant traiter, par exemple, deux des trois motions dont il est question. Cela étant, il aimerait connaître le projet qui se trouve derrière le projet de rénovation de la Bibliothèque de Genève dont l'accessibilité est un enjeu. Il aimerait connaître l'articulation qui sera donnée à cette institution pour entrer dans le XXI^e siècle.

Il pense que la BGE pourrait faire résonance à l'égard de ces modifications sociétales.

Il rappelle ensuite que la commission des finances a siégé la semaine dernière au sein de la Fondation Bodmer, fondation qui a fait de gros efforts en termes de sécurisation des documents qu'elle abrite, et il se demande si une partie des documents de la BGE ne pourrait pas être confiée à cette fondation.

M. Kanaan répond que la Bibliothèque de Genève a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Il remarque que, lorsqu'il était étudiant, elle s'appelait encore BPU, soit Bibliothèque publique et universitaire. Il ajoute que toutes les bibliothèques de ce type en Suisse sont de nature cantonale contrairement à Genève. Il précise que la BGE est très reconnue dans les milieux scientifiques, mais que l'accessibilité à ce patrimoine n'a pas toujours été optimale. Il déclare, cela étant, qu'une bible atlantique du XII^e siècle ne peut évidemment pas être mise à disposition du grand public, mais pourrait être numérisée. Il ajoute en revanche que des expositions et des collaborations, notamment avec la Fondation Bodmer, ont déjà été réalisées. Il indique que la Fondation Bodmer a acquis récemment des manuscrits que la BGE ne pouvait pas financer. Cela étant, il déclare que la Fondation ne peut pas conserver de manière pérenne les collections de la Ville de Genève.

Il signale encore que le Cabinet des estampes conserve des documents de Rodolphe Töpffer, qui est considéré comme le père de la bande dessinée. Il indique que Rodolphe Töpffer est ainsi très connu au Japon, patrie des mangas. Il signale à cet égard le projet de musée de la bande dessinée qui est envisagé à Genève.

Il mentionne ensuite avoir beaucoup travaillé sur la question de la péréquation avec les communes à l'égard des charges de ville-centre de la Ville de Genève. Et il répète que, dans le reste de la Suisse, les grandes maisons culturelles sont toujours prises en charge, en tout ou partie, par les cantons.

Un député EAG demande quelle est la collaboration actuelle entre la BGE et l'université. Il se demande si la fondation dont il est question à propos de la BGE impliquerait l'université.

M. Kanaan acquiesce en déclarant que les collaborations sont nombreuses et se traduisent notamment par la dîme du livre. Il déclare malheureusement qu'en 2017, la question du lien physique entre les bâtiments avait été mise de côté. Il rappelle que les deux tiers du bâtiment des Bastions appartiennent au canton, et un tiers à la Ville de Genève, et il mentionne que l'absence de circulation entre les parties du bâtiment doit être repensée en lien avec l'université.

Un député S évoque la politique du livre et l'inauguration de la Maison Rousseau et il demande quelle sera la place de cette dernière dans ce dispositif nouveau et au sein de la politique cantonale du livre.

M. Kanaan répond que la Maison Rousseau est une grande réussite. Il ajoute que la rénovation a été prise en charge en partie par une fondation, dont on ne dit pas le nom, et par le canton. Il remarque que la Maison Rousseau est la première institution cantonale en matière culturelle qui ait été créée, avec tout de même un partenariat de la Ville de Genève et des projets communs comme la « Fureur de lire ». Il observe qu'il n'est évidemment pas possible de songer à la conservation de collections dans ce bâtiment qui est trop petit.

Il en vient à la politique du livre et il regrette qu'entre 2015 et 2017 trop de tâches exclusives aient été déterminées. Il rappelle que la culture fonctionne prioritairement sur le partenariat et que, en matière de livre, c'est le canton qui soutient les éditeurs et les auteurs.

Le président remercie M. Kanaan de ces explications.

Audition de M. Gilbert Vonlanthen, président de l'Association des communes genevoises (ACG), et de M. Nicolas Diserens, directeur général, en présence de M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS, le 11 janvier 2022

M. Vonlanthen prend la parole et remercie la commission de cette audition. Il explique que le comité de l'ACG s'est réuni la veille et a pu traiter de ces trois motions. Il mentionne comprendre l'inquiétude des motionnaires et la volonté de voir le canton participer au coût de fonctionnement de ces institutions. Il signale encore que l'ACG a reçu M. Apothéloz qui est venu présenter l'avancée des travaux sur l'IN 167 en décembre dernier. Il ajoute que le magistrat cantonal a annoncé qu'il viendrait au printemps faire une présentation d'un PL portant sur une fusion de la loi LRTII et de la loi actuelle sur la culture.

Un député EAG demande quelle est la position de l'ACG à l'égard de ces motions. Il rappelle que le Grand Théâtre, la Comédie et la bibliothèque sont des institutions d'importance cantonale, voire régionale, et il se demande s'il n'est pas curieux que seule la Ville de Genève participe majoritairement à leur financement. Il se demande si l'ACG serait favorable à une augmentation de son aide.

M. Vonlanthen répond que l'ACG soutient le Grand Théâtre depuis 2010 à hauteur de 2,5 millions de francs par année en plus de sa participation à sa rénovation. Il ajoute que l'ACG verse également 800 000 francs pour la Nouvelle Comédie, en plus de la contribution « ville-centre » de 13,7 millions

de francs. Il mentionne que ces montants ne sont pas anodins et il répète que les communes mettent la main au porte-monnaie en faveur de ces trois institutions.

Le député EAG remercie M. Vonlanthen de cette aide appréciée, et il demande quelle est la position de l'ACG à l'égard de l'IN 167. Cela étant, il rappelle que la BGE est en très mauvais état, que le bâtiment et une partie des collections sont en danger. Il se demande si les communes seraient disposées à participer à cette rénovation lourde qui coûtera 100 millions de francs.

M. Vonlanthen répond que l'ACG étudiera les sollicitations, mais il ne peut pas répondre immédiatement à une telle question.

M. Diserens déclare que les négociations entre la Ville et le canton n'ont pas abouti, et il remarque que l'ACG est très attentive à ces débats. Il pense qu'il est nécessaire que la Ville et le canton se mettent d'accord avant que les communes puissent se positionner.

Un député S partage les préoccupations du député EAG à l'égard de la BGE. Il s'étonne d'entendre M. Apothéloz annoncer venir présenter un PL au printemps devant les communes alors que la commission demande depuis de longs mois sa position à leur égard. Il estime qu'il en va de la responsabilité de tous de faire avancer ce dossier.

M. Diserens répond que les travaux sur l'IN 167 ont débuté au printemps 2021 avec des représentants du canton et de l'ACG, afin de permettre à la politique culturelle de gagner en cohérence. Il ajoute que c'est dans ce cadre que le conseiller d'Etat a fait part de sa volonté de proposer un PL fusionnant le pan culturel de la LRTII et la loi sur la culture actuelle.

Le député EAG observe que la BGE possède des documents exceptionnels d'une valeur extraordinaire, documents qui demeurent dans les locaux de la BGE actuellement. Il mentionne que, si un incendie se déclare, ce serait un désastre. Il ajoute que M. Kanaan a la volonté de créer une fondation pour la gestion de la BGE et il se demande si l'ACG a entendu parler de ce projet.

M. Vonlanthen répond par la négative. Il note la situation risquée des documents de la BGE.

Un député S précise encore que M. Kanaan est venu présenter la BGE en soulignant le fait que ces collections devraient être assurées, et il remarque que, si le canton n'apporte pas son aide, les communes pourraient être amenées à le faire. Il se demande ensuite si l'avancée des travaux sur l'IN 167 sera présentée devant l'une ou l'autre des commissions du Grand Conseil. Il se demande si l'ACG est satisfaite du résultat.

M. Vonlanthen répond que le dossier est en cours de traitement et n'a pas encore fait l'objet d'un débat en séance plénière.

M. Diserens signale encore que le fameux PL doit être présenté au Conseil d'Etat en janvier avant d'être proposé aux communes.

M^{me} Skibinska intervient et déclare que ce PL doit effectivement être présenté au Conseil d'Etat. Elle rappelle le débat sur la politique culturelle entamé l'année passée, en vue de la mise en œuvre de l'IN 167, et elle remarque qu'une restitution des points les plus importants soulevés lors de ces négociations a été faite aux milieux culturels. Elle indique également que le DIP et le DEE ont été associés pour les parties les concernant. Elle ajoute qu'il est prévu que M. Apothéloz vienne présenter à la CACRI la position du Conseil d'Etat avant qu'une concertation ne soit ouverte avec l'ACG.

Un député PLR ne pense pas qu'il soit possible de demander maintenant la position de l'ACG, en matière financière, alors que le canton n'a pas encore terminé la rédaction de son PL et que les négociations avec la Ville sont encore en cours. Il estime que l'audition de M. Vonlanthen est un peu précoce.

Un député S déclare qu'il est important pour la CACRI de s'assurer que les discussions se poursuivent avec l'ACG. Il ne croit pas, cela étant, que ces sujets relèvent uniquement de la Ville de Genève, ils concernent également les communes.

Point de situation avec M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint DCS, le 26 avril 2022

Le président rappelle les auditions, et il mentionne que l'idée était de faire un point de situation avec M. Favre.

M. Favre déclare que, depuis l'adoption de l'IN 167, le canton doit préparer un PL sur la culture, un travail qui a été engagé. Il signale que la dernière phase vient de commencer avec un comité de pilotage politique avec le canton et les communes dans l'optique de créer un cofinancement de la création culturelle. Il précise que les institutions concernées sont évidemment prises en compte. Il observe donc que l'ensemble des invites de la motion sont satisfaites.

Discussions de commission en compagnie de M. Bernard Favre, le 7 juin 2022

Le député EAG prend la parole et rappelle qu'il s'agit d'une vraie cause, puisqu'il n'est pas possible de passer sous silence le vote de 84% des citoyens. Il ajoute que l'initiative invitait l'Etat à participer en bonne et due forme au financement de certaines institutions. Il mentionne que certaines institutions

émergent, notamment le Grand Théâtre qui est l'une des dix plus grandes scènes d'Europe. Il rappelle que l'Opéra Bastille n'est pas financé par la Ville de Paris. Il ajoute qu'il en va de même de la Comédie, même si le Grand Conseil a fait un effort très important en payant la moitié de la construction. Quant à la Bibliothèque de Genève que la commission a visitée et qui conserve des documents inestimables, il remarque que ce ne sont pas des extincteurs qui permettront d'éteindre un incendie. Il rappelle que cette bibliothèque était la Bibliothèque universitaire. Il indique qu'il serait possible d'ajouter d'autres institutions comme le Théâtre de Carouge dont la portée pourrait être considérée comme cantonale. Il observe qu'une autre institution va bientôt également émerger, le MAH, dont le budget est colossal.

Il signale alors que la Ville a fait preuve d'ouverture en mentionnant que la discussion est ouverte à l'égard de l'opéra. Il précise qu'il est incroyable que l'Etat ne participe qu'à hauteur de 180 000 francs au fonctionnement de cette institution. Il mentionne ensuite que le PL du Conseil d'Etat s'engage également dans cette direction et représente une avancée énorme. Il pense qu'il est nécessaire de faire un effort pour la Bibliothèque de Genève dont le crédit de rénovation est très important en plus du budget envisagé pour son extension.

M. Favre déclare qu'un avant-projet de loi a été mis en consultation pour la mise en œuvre de l'IN 167 qui demande une stratégie de cofinancement qui n'implique pas forcément plus de dépenses au vu des mécanismes de délégation de tâches de la LRT. Il explique que cet avant-projet de loi n'a plus les caractéristiques de la loi actuelle puisqu'il ne désigne pas les institutions concernées. Il observe toutefois que les tendances qui se dégagent des consultations vont dans le sens d'une identification des institutions financées. Il précise encore que la stratégie de cofinancement est en cours de négociation. Il mentionne que le département est préoccupé depuis longtemps par la situation de la bibliothèque et le défaut d'entretien du bâtiment dont la responsabilité relève de la Ville de Genève. Il observe que celle-ci n'a pas fait de projet de refonte de ce bâtiment et il mentionne qu'à terme cette situation pourrait se révéler être un problème disciplinaire. Il rappelle que ne pas entretenir un bâtiment aussi important est considéré comme un défaut d'entretien de la part de la Ville de Genève. Il rappelle que la Fondation Bodmer avait soumis une demande à la LORO pour remplacer une partie des réseaux électriques de son bâtiment qui étaient encore en fils de soie. Il ajoute que la LORO avait demandé à la Fondation d'engager une réflexion plus en profondeur, ce qu'elle a fait et ce qui a entraîné une refonte du bâtiment avec un soutien de la commune de 500 000 francs. Cela étant, il répète que le Conseil d'Etat est attentif à la situation et il mentionne que les discussions ont commencé. Il rappelle par ailleurs que le nouvel Hôtel des archives est en cours

de construction et il mentionne que le canton est prêt à réfléchir à la responsabilité du dépôt légal en le déplaçant au sein des archives. Il termine en mentionnant que ces négociations devraient se terminer à la fin de cet été et devraient aboutir à une seconde mouture du PL.

Un député PLR déclare que l'on ne peut que partiellement adhérer à l'opinion exprimée par le député EAG, compte tenu de l'importance des monuments en question. Il rappelle ensuite que cela fait onze ans qu'il a quitté ses fonctions et il mentionne que l'Herbier du Jardin botanique et la Bibliothèque de Genève ont toujours été une source de préoccupation majeure pour les services d'incendie et de secours. Il remarque que l'urgence de la situation a été mentionnée à plusieurs reprises aux magistrats et il déclare que, si le nécessaire a été fait à propos de l'Herbier, tel n'est pas le cas de la Bibliothèque qui se trouve dans une situation catastrophique. Cela étant, il déclare que, si le canton doit intervenir, il ne doit pas se substituer à la Ville de Genève qui n'a pas honoré ses responsabilités.

Un député PDC remercie les auteurs des motions. Il ajoute comprendre l'ampleur de la tâche pour la mise en œuvre de l'IN 167.

Un député S déclare être reconnaissant envers le premier signataire pour le travail effectué sur ces institutions. Il évoque les négociations citées par M. Favre et il remarque que leur résumé est très succinct. Il aimerait en entendre un peu plus de la part du magistrat ou de la secrétaire générale adjointe en charge de ce dossier. Il rappelle à son tour que l'initiative a été votée à une écrasante majorité par la population et qu'il convient de l'appliquer.

Un député PLR propose d'attendre les résultats de la consultation du PL pour embrayer sur le sujet qui est urgent. Concernant la Bibliothèque de Genève, il remarque que la responsabilité de l'exécutif et du Conseil municipal de la Ville de Genève est évidente, et il rappelle que, le cas échéant, le Conseil d'Etat est responsable et peut obliger la Ville à intervenir. Il rappelle également que le fonds intercommunal qui a été utilisé pour le Grand Théâtre peut être utilisé si la Ville n'a pas les moyens d'intervenir, et il remarque que, si les montants sont trop importants, le canton pourra encore se positionner. Il pense, cela étant, qu'il serait important de faire savoir au magistrat que la commission est en colère à l'égard de la situation de la Bibliothèque de Genève et qu'il serait envisageable de faire une injonction au Conseil administratif de la Ville de Genève.

M. Favre répond ne pas être directement impliqué dans ce dossier et ne pas pouvoir préciser des échéances. Il propose donc de revenir lors d'une prochaine séance pour faire un point de situation. Mais il déclare qu'il y a deux

temporalités, soit la stratégie de cofinancement, et le débat plus urgent sur la sécurisation des collections de la Bibliothèque de Genève.

Un député PDC mentionne être en faveur du fait de se déterminer maintenant sur la motion portant sur la Bibliothèque puisque le but est de démontrer au Conseil d'Etat qu'il y a une problématique et une urgence. Il estime qu'il serait bon que la commission soit unanime sur le sujet.

Le président rappelle que le délai des motions portant sur le Grand Théâtre et la Comédie se termine le 25 juin. Il ajoute qu'il reste donc trois séances avant les vacances d'été.

Le député EAG comprend que les deux objets ne sont pas encore aboutis aux yeux de certains. Il signale en outre que M. Apothéloz estime que ces motions sont conformes avec son PL bien que nommer certaines institutions le gêne quelque peu.

Le président entend que les commissaires souhaitent avancer rapidement, mais qu'une semaine de plus permettrait d'avoir un retour de M. Apothéloz ou de recevoir d'éventuels amendements. Il demande si la secrétaire générale adjointe pourrait être entendue la semaine prochaine.

M. Favre répond qu'il relayera la demande de la commission à la secrétaire générale adjointe.

Audition de M^{me} Christine Hislaire Kammermann, secrétaire générale DCS, le 14 juin 2022

M^{me} Hislaire Kammermann est la présidente du groupe de travail qui prépare la documentation du comité de pilotage chargé d'établir la stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles. La consultation concernant l'avant-projet de loi sur la culture a pris fin le 31 mai. En parallèle, le Conseil d'Etat a constitué le comité de pilotage susmentionné, lequel est composé de l'ACG, par le biais de son président, la Ville de Genève avec deux conseillers administratifs, MM. Kanaan et Gomez, respectivement chargés du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Le canton est représenté par M^{me} Fontanet pour le département des finances et des ressources humaines (DF) et M. Apothéloz pour le département de la cohésion sociale (DCS). M. Apothéloz préside le comité de pilotage. La préparation des travaux du comité de pilotage est assurée par un groupe de travail opérationnel constitué de collaborateurs de la Ville, de l'ACG et du DCS, notamment de l'office cantonal de la culture et du sport. L'objectif est de permettre au comité de pilotage d'avoir suffisamment d'éléments en main pour rendre un rapport aux entités qui le composent. Tant les travaux du comité de pilotage que les

retours de la consultation contribueront à la finalisation du projet de loi, lequel devrait être déposé d'ici fin novembre. Les travaux avancent bien, la collaboration est bonne et les échanges sont nourris et constructifs.

Le député EAG constate, en tant que 1^{er} auteur de ces motions, après avoir bien lu le projet de loi, qu'il va dans le sens des motions présentées. Les principales institutions ne sont pas spécifiquement nommées et il trouve cela dommage, car leur rayonnement va au-delà du canton.

M^{me} Hislaire Kammermann prend note de cette remarque.

Le président demande s'il y a une stratégie de cofinancement.

M^{me} Hislaire Kammermann répond que le but des travaux du comité de pilotage est d'établir cette stratégie, laquelle n'a pas encore été arrêtée et devra de surcroît être validée par le Conseil d'Etat, l'ACG et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Elle précise toutefois que les trois entités concernées par les motions susmentionnées font bien l'objet d'échanges au sein du groupe de travail.

Un député S demande s'il s'agit d'un avant-projet de loi ou d'un projet de loi et aimerait que M^{me} Hislaire Kammermann précise son propos. Il a également noté que le rapport du comité de pilotage sera validé par les différentes instances le composant, dont l'ACG et le Conseil administratif de la Ville de Genève, et il aimerait savoir ce qu'il en est du Conseil d'Etat. En dernier lieu, il demande si la répartition des compétences entre le canton et les communes par rapport à des institutions telles que le Grand Théâtre, la Nouvelle Comédie et la BGE peut évoluer.

M^{me} Hislaire Kammermann répond qu'il faut privilégier la dénomination d'avant-projet de loi, car il n'a pas encore été formellement adopté par le Conseil d'Etat. Deuxièmement, le Conseil d'Etat devra également valider le rapport du comité de pilotage. Enfin, il faudra attendre les résultats des travaux du comité de pilotage pour connaître la réponse précise à la troisième question.

Le député EAG a reçu les comptes de la Ville, et un commentaire sous une photo du Grand Théâtre a attiré son attention. Il se demande si cela laisse la porte ouverte à quelque chose d'autre concernant le Grand Théâtre, et si une solution pourrait être trouvée.

M^{me} Hislaire Kammermann confirme que le Grand Théâtre fait bien l'objet d'échanges, mais que la décision finale sera politique. A ce stade, le groupe de travail rassemble les éléments pour permettre aux représentants politiques de prendre des décisions de manière éclairée.

Un député S revient sur le calendrier et demande pourquoi décembre 2022 serait un moment clef. Il y a une nouvelle législature en vue et, selon lui, il faudrait une position claire afin que les choses avancent.

M^{me} Hislaire Kammermann précise que l'objectif actuel est de pouvoir finaliser le projet de loi et les travaux en cours pour novembre. C'est un enjeu très complexe, nécessitant une concertation tant avec les communes qu'avec les partenaires culturels. La mission du groupe de travail est d'apporter un soutien aux autorités politiques permettant le dépôt d'un projet de loi de qualité et rassembleur. Elle ajoute que, depuis le 1^{er} mai, l'office cantonal de la culture et du sport est doté d'une nouvelle directrice générale dont l'aide est précieuse dans l'accompagnement de ces travaux.

Le député S dit que les membres du Grand Conseil ont soutenu cette concertation et ces ateliers et sont favorables à ces consultations, de même que la commission de l'enseignement, de la culture et du sport qui a traité plusieurs objets liés à ce projet de loi. Il espère que ce dernier sera approuvé par le Grand Conseil avant la fin de la législature.

Discussions du 21 juin 2022

Le président rappelle les travaux réalisés jusqu'à présent et demande si les commissaires ont des observations.

Un député EAG prend la parole et déclare qu'il considère ces motions comme très importantes. Il évoque en premier lieu le Grand Théâtre qui représente un outil régional qui s'inscrit dans le Grand Genève. Il rappelle que les habitants de la Ville de Genève financent un outil qui profite à plus d'un million de personnes. Il précise que chaque place est en l'occurrence subventionnée à hauteur de 250 francs, alors que les spectateurs viennent de Thonon, de Saint-Genis, de Cologny et de bien d'autres lieux. Il rappelle également que le coût global de l'opéra dépasse les 60 millions de francs. Il signale que des centaines de personnes travaillent au sein du Grand Théâtre, des professions qui ne survivent qu'au travers de cette institution. Il ajoute que le COVID a impacté l'opéra et que de nombreux intermittents du spectacle ont perdu leur travail durant une longue durée. Il rappelle que le canton ne verse que 160 000 francs pour le Grand Théâtre, alors que l'opéra de Genève est l'une des plus grandes scènes d'Europe. Il évoque l'Opéra Bastille en mentionnant que c'est l'Etat français qui le finance.

Il rappelle alors que c'est la loi de 1956, qui répartissait les tâches entre le canton et la Ville de Genève, laquelle s'était vu confier la gestion du Grand Théâtre, qui a entraîné cette situation, mais il remarque que celle-ci a évolué au cours du temps. Il rappelle également que 83% des électeurs ont accepté

l'initiative portant sur un partage des tâches et il estime que le Grand Théâtre se prête à ce projet. Il évoque ensuite l'avant-projet de loi et mentionne que le texte qui est excellent ne donne toutefois aucun nom. Il observe que ni la Nouvelle Comédie ni le Grand Théâtre ne sont mentionnés et il ne pense pas qu'il soit possible de comparer le Théâtre de la Parfumerie avec le Grand Théâtre. Il signale encore que c'est la Ville de Genève qui a payé la rénovation de l'opéra et il ne pense pas que la condition qui avait été évoquée pour la Bibliothèque de Genève demandant que la Ville entame les travaux de rénovation puisse être invoquée dans ce contexte.

Il applaudit les contributions personnelles qui ont sauvé l'opéra, ainsi que celle des communes genevoises. Mais il se demande s'il est vraiment raisonnable de continuer à refuser les sièges au sein de la fondation du Grand Théâtre qui sont proposés au canton. Il se demande alors si le canton peut véritablement se contenter de verser 160 000 francs pour l'opéra et refuser de s'asseoir au sein de la fondation pour participer à la gouvernance de l'institution. Il invite donc les commissaires à accepter cette proposition de motion.

Concernant la Nouvelle Comédie, il remarque que la situation est différente, puisque le canton a financé une large partie de sa construction. Cela étant, il pense qu'il n'y a pas de raison pour laquelle le canton ne siègerait pas dans le conseil de cette institution qui rayonne très largement au-delà de ses frontières. Il indique avoir fait du théâtre et monté plusieurs pièces comme *Le Cid*. Il s'intéresse donc au théâtre et c'est pour cette raison qu'il défend cette cause et non pour sa proximité avec la Ville de Genève.

Le député PDC déclare avoir compris que ces motions avaient été présentées pour bousculer le Conseil d'Etat afin de motiver ce dernier à aller de l'avant. Son groupe estime que le Conseil d'Etat a repris la main et qu'il est inutile de voter ces deux propositions de motions. Il se demande même s'il ne serait pas préférable de retirer ces textes. Il en vient alors au financement de l'institution et déclare que la Ville de Genève est considérée comme une ville-centre au sein de l'équation péréquative. Il remarque à ce propos travailler sur le territoire de la Ville de Genève et il mentionne participer au financement de la ville à hauteur de 89 centimes sur chaque franc d'impôt payé à sa commune de Colonge. Il mentionne qu'il faut donc être prudent avec ces questions en raison de la péréquation et de ses réalités. Il remercie quoi qu'il en soit le premier signataire d'avoir présenté ces motions.

Le député PLR déclare qu'il était bon d'aiguillonner le Conseil d'Etat et il remarque que certains députés ont répondu au questionnaire portant sur l'avant-projet de loi. Il pense qu'il est maintenant nécessaire de pouvoir en discuter, mais il ne croit pas qu'il soit raisonnable de cristalliser le débat autour

de ces aspects de financement. Il propose donc soit de retirer ces propositions de motions, soit de les geler une nouvelle fois jusqu'à la finalisation du PL culture. Il déclare avoir bien compris le plaidoyer du député EAG et il mentionne payer une taxe professionnelle à la Ville de Genève en outre d'une large partie de ses impôts puisqu'il travaille sur le territoire de cette commune. Il mentionne que, si le canton doit reprendre ces institutions, il sera nécessaire de revoir la péréquation puisque, cas échéant, le bateau fiscal sera chargé deux fois. Il répète que se lancer dans ce débat financier entraînera un échec du PL. Il signale par ailleurs que d'autres institutions viennent maintenant frapper à la porte pour réclamer le soutien de l'Etat en indiquant être d'importance cantonale. Il demande alors au député EAG de retirer ces deux propositions de motions.

Le député S déclare que le député EAG a rappelé l'importance de l'opéra genevois et il signale que Genève brille également par son offre culturelle diversifiée. Il observe que le personnel du Grand Théâtre a souffert de la pandémie, et il rappelle que, entre 2013 et 2016, il existait une volonté cantonale de participer au financement du Grand Théâtre. Il pense qu'il est anormal que cette institution qui rayonne sur l'ensemble du territoire ne soit financée que par la seule Ville de Genève en dehors du mécénat. Il précise que tout le monde ne travaille pas sur la commune de la Ville de Genève et il pense que l'argument du député PDC n'est pas juste. Il remarque qu'il faudrait mener une étude fouillée pour avoir une image de la réalité. Il déclare que ce sujet sera sans doute discuté au cours du débat sur les comptes, mais il aimerait que le Grand Conseil puisse se saisir de ce PL en septembre, ce d'autant plus étant donné le résultat de l'initiative (IN 167). Il déclare être en l'occurrence en faveur du gel de ces motions pour les ressortir lors du débat sur le PL.

La secrétaire scientifique rappelle que la LRGC indique que les rapports doivent être présentés au Grand Conseil deux ans après leur renvoi en commission et elle mentionne qu'attendre plus longtemps signifie que ces motions devront soit être traitées en séance plénière soit être renvoyées en commission.

Le président indique que ce n'est pas une solution très élégante.

Le député PLR observe que l'option du gel est intéressante et permettra de poser la question au Conseil d'Etat en séance plénière.

Un député S déclare que ces motions partiront donc dans les extraits sans aucun rapport.

Le député PDC répète qu'il sera possible de les renvoyer en commission avec un délai de traitement de six mois.

Le député S en prend note.

Le député EAG remercie la commission de son ouverture sur le sujet. Il observe ne pas être opposé à la proposition qui est faite, soit un gel et un renvoi en commission passé le 1^{er} septembre.

Le président remarque que l'ensemble de la commission est favorable à un gel de ces motions qui seront donc renvoyées automatiquement à la plénière.

Débats à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, le 26 avril 2023, en présence de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, et M^{me} Jennifer Poinot, responsable juridique (DCS)

Le président lit les invites relatives aux motions 2648 et 2649. Il souligne toutefois que ces dernières sont caduques après avoir voté le PL 13229. Il propose donc de les refuser.

Une députée Vert trouve que refuser d'emblée ces motions n'est pas très adéquat, car elles sont cohérentes avec la loi votée préalablement et elle se demande s'il est opportun de les refuser.

Une députée PLR demande à M. Apothéloz si ces motions ont encore leur raison d'être, car, avec cette loi sur la culture qui vient d'être votée, on va attaquer les questions de cofinancement des grandes institutions. Il y a donc un travail conséquent en vue. Elle demande ce qu'il conviendrait de faire pour faire au mieux : les geler, les refuser ?

Le président rappelle que de nombreuses auditions ont été menées, il ne s'agit donc pas de les retraiter. Le PL 13229 va induire ce qui est demandé dans ces motions.

Un député Ve demande si une fois que la loi sera votée par le Grand Conseil, fin juin, il conviendrait plutôt de demander aux motionnaires de les retirer.

M. Apothéloz répond que les motionnaires ne seront plus là, sauf un.

Le député Ve ajoute que le seul motionnaire présent lors de la prochaine législature serait seul à pouvoir retirer les motions. En attendant, si elles continuent d'être gelées, ce ne serait pas grave.

Le président répond que le délai est dépassé, car elles sont déjà revenues. En septembre, elles passeront au Grand Conseil *de facto*.

Un député PLR ajoute qu'elles sont obsolètes par rapport au vote du PL 13229. Cela aurait été logique de clore leur traitement par le rejet, sinon on repartirait pour une boucle avec du travail en vue pour rien. Cela partait d'une bonne intention avant le vote de la loi. On clôt le sujet parce qu'elles sont obsolètes et il est dès lors légitime de les rejeter.

Un député MCG rappelle que ces motions proviennent de la CACRI.

Une députée PDC indique que ces motions demandent des choses qui vont être mises en place par le projet de loi. De plus, l'exposé des motifs est très bref. Le groupe PDC les refusera.

Une députée S a demandé le renvoi de ces motions qui évoquent la gouvernance des grandes institutions et propose de les renvoyer au Conseil d'Etat. Elle estime qu'il ne faut pas les refuser, car elles demandent de discuter de la gouvernance. On a lié les deux pour éviter de procéder à des débats-fleuves.

Un député Ve dit que les accepter reviendrait au même. Le Conseil d'Etat peut répondre pendant l'été que leur contenu se trouve dans un projet de loi qui a été voté. Il demande pourquoi dire non à des motions qui ont du sens.

Une députée Ve dit que l'action de la commission dépend du but choisi et du signal qui veut être envoyé.

Le président met aux voix la M 2648 :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

La M 2648 est refusée.

Le président met aux voix la M 2649 :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	8 (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

La M 2649 est refusée.

Le président propose que ces deux motions soient liées et la commission accepte sans opposition.

Résumé et conclusion

Ces motions soulèvent la problématique du financement des institutions d'intérêt cantonal et supracantonal. Entre leur dépôt et leur traitement, le DCS a mené une large concertation qui a abouti au PL 13229 adopté en commission le 26 avril 2023 (Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique – C 3 05), et au Grand Conseil le 23 juin 2023.

Le PL 13229 doit permettre au canton et aux communes de se réunir afin de définir une stratégie concertée pour la culture à Genève. Cette stratégie comprendra les aspects d'infrastructure, de fonctionnement, mais également de création et d'accès.

Les deux propositions de motions n'ont ainsi plus lieu d'être et, pour ces raisons, la majorité de la commission vous invite à les refuser.